

Automne 2021

Numéro 155

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

DOSSIER > PAGE 13

Panneau Pocket au service des habitants

www.saint-aigulin.fr

P.10
CONSEILLER NUMÉRIQUE
ET MAISON DES SERVICES

P.15
UNE RENTRÉE
LITTÉRAIRE LOCALE

P.16
LECOMPTEUR LINKY
ARRIVE CHEZ VOUS



ÉDITO

C

chers Concitoyens,

Il flotte dans l'air de cette rentrée 2021 et de son traditionnel édito un petit goût d'amertume... Le covid et la lassitude qui se sont installés dans nos vies personnelles, professionnelles, associatives, sportives et électorales est une chose, et puis il y a le reste que l'on perçoit du coin de notre télévision : l'Afghanistan, cette succession de catastrophes naturelles qui a rythmé l'été, ce triste anniversaire du World Trade Center...

Une prise de recul sur ces faits de société nous amène – chacun, à notre petit niveau – à poursuivre nos efforts pour offrir à notre commune de réels moyens et de belles perspectives de développement.

L'occasion de saluer le travail des agents de notre commune qui ont œuvré tout l'été pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et l'entretien de nos écoles.

De quoi préparer au mieux l'arrivée de Madame Maialen Raguenaud-Loison – qui prend en cette rentrée 2021 la direction de l'école maternelle de Saint-Aigulin – à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre commune. L'occasion de saluer le travail de Thierry Gonzalvo qui retrouve les bancs de l'école élémentaire de Saint-Aigulin les jours de décharge du directeur.

Pas d'autres mouvements du côté du reste des enseignants, ni de la direction du collège ce qui laisse penser qu'il fait bon vivre à Saint-Aigulin !

“ Qui n'a pas goûté l'amertume ne sait pas apprécier les douceurs* **”**

Côté mairie, c'est à la conseillère numérique que nous avons ouvert les portes. Sa formation ayant démarré, elle sera bientôt en mesure de répondre aux sollicitations de la population qui rencontrerait des difficultés avec ses démarches administratives en ligne.

Le monde associatif quant à lui, tente progressivement de reprendre ses activités et nous avons bien conscience que ce n'est pas chose simple au vu du niveau de contraintes associées.

Pour autant l'été nous a démontré que même masqués, nous savons profiter en toute sécurité de cet art de vivre-ensemble que ce soit à l'occasion de notre traditionnel bal du 13 juillet, de nos marchés fermiers, de la piscine municipale.

Et pour ce qui est de cette rentrée, c'est sous le signe de la culture que nos jeunes générations vont pouvoir se retrouver avec un accès au monde du théâtre et du cinéma qui s'ouvre à eux sur la commune.

Côté sport, les associations et les infrastructures dédiées sont prêtes pour vous accueillir dans de bonnes conditions.

La traditionnelle fête des vendanges quant à elle aura été le symbole de ces retrouvailles entre le festif et la convivialité.

En parlant de vie associative, un parallèle peut être fait sur cet engagement citoyen évoqué en préambule. Il peut être à la fois quotidien et modeste ou aller plus loin en devenant bénévole au bénéfice de la vie locale. Une denrée rare à une époque où une génération de retraités engagés attend que de plus jeunes, prennent ce fameux relais !

Alors oui, nous devons rester optimistes et vigilants et continuer à appliquer les mesures de prévention collectives qui nous sont proposées. Nous savons pouvoir compter sur votre sens des responsabilités individuelles pour vous protéger et surtout protéger les personnes les plus fragiles. Le respect des gestes barrières reste la mesure la plus efficace pour contrer ce virus, la vaccination en est une autre !

Alors à l'image de ce colibri qui apporte sa part à la légende amérindienne pour tenter d'éteindre ce feu de forêt, apprécions les douceurs que va nous apporter la perspective de cet été indien tant espéré pour nous faire [un peu] oublier cette amertume qui flotte dans l'air...

Belle rentrée à tous !

Anne DRIBAUT
adjointe au maire



SOMMAIRE



N°155

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Dany Cellier

Comité de lecture :

Monique Blasquez
Suzanne Dufourcq
Maryse Benoteau
Hélène Legendre
Audrey Mesplede
Claude Garnier

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Depositphotos.
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service d'informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : Janvier 2022**



4 NOTRE COMMUNE

Résumé du Conseil Municipal :

- Séance du 29 juin 2021

- Séance du 9 septembre 2021

Réaménagement des Jardins du Curé

Conseiller numérique et Maisons des services

Covid-19

Questionnaire à destination des jeunes



PanneauPocket

13 DOSSIER

- Communication :

PanneauPocket au service des habitants

de la commune de Saint-Aigulin



14 VIE LOCALE

La Médiathèque reprend ses animations

La rentrée littéraire de Saint-Aigulin

Le compteur Linky arrive chez nous aussi !

La Fibre est arrivée à Saint-Aigulin !

La Sécurité aux abords de nos école : l'affaire de tous !

Du théâtre à Saint-Aigulin

Le Labociné arrive à Saint-Aigulin / ADMR



21 VIE ASSOCIATIVE

L'ASA / Comité des fêtes

Karaté Club

Club de l'amitié et du sourire

Donneurs de Sang

Les Majorettes de Saint-Aigulin

Par Monts et par Vaux / Tennis Club

Natation / Amicale des pêcheurs

27 **VIE PRATIQUE** - Brûlage des déchets en Charente-Maritime

28 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



Séance du 29 juin 2021

Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.



OBJET : TRAVAUX MAISON DES SERVICES : APPROBATION DES AVENANTS AU MARCHÉ

Vu l'article L. 2012-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2019 décidant d'engager l'opération de réhabilitation des logements de la Poste pour la création d'une maison de service public et attribuant le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS,

Vu la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les

crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du 12 décembre 2019 arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux au montant de 338 650,00 € HT, soit 406 380,00 € TTC (coût des travaux hors options-PSE et hors concessionnaires).

Vu la délibération du 3 décembre 2020 attribuant les marchés de travaux des lots 1 à 13,

Vu la déclaration d'ouverture du chantier en date du 15 mars 2021,

Considérant les devis présentés relatifs aux adaptations de chantier et aux mises au point avec les travaux de La Poste ci-dessous :

Lot 1 / Entreprise GOLFIER : Réalisation d'une tranchée dans le dallage existant pour la recherche ou la création d'un réseau EU-EV à raccorder sur l'extérieur, pour le WC supplémentaire créé du côté

Poste, compris évacuation des gravats. Rebouchage de la porte existante en façade du fait de la suppression de l'accès au logement à l'étage. **Montant devis : 1 425.00 € HT**

Lot 3 / Entreprise BALOUT FILS : Dépose des enseignes La Poste pour la réalisation du ravalement de façade. **Montant devis : 2 726.00 € HT**

Lot 4 / Entreprise BIRON : Suppression des volets roulants prévus au CCTP et remplacement par des stores vénitiens intégrés au double vitrage. **Montant devis : - 3 900.00 € HT**

Lot 5 / Entreprise CBMEC : Fourniture et pose d'un bloc porte 93/204 pour le WC créé. Suppression de la porte CF 1/2h (porte pleine bois) prévue au CCTP, remplacée par une porte sécurité métallique au lot de l'entreprise BIRON suivant cahier des charges de La Poste. **Montant devis : - 49,34 € HT**

Lot 6 / Entreprise GOURAUD : Fourniture et pose de doublage, cloisons et plafond placo pour la création du sanitaire supplémentaire côté Poste. **Montant devis : 899.80 € HT**

Lot 7/ Entreprise ISOMAG : Fourniture et pose de faux plafond 60x60 dans le WC supplémentaire créé côté Poste. **Montant devis : 131.11 € HT**

Lot 9 / Entreprise MARRAUD : Fourniture et pose de revêtement de sol dans le WC supplémentaire créé côté Poste. **Montant devis : 246.65 € HT**

Lot 10 / Entreprise MARRAUD : Peinture du WC supplémentaire créé côté Poste. **Montant devis : 316.75 € HT**

Lot 11 / Entreprise EIFFAGE : Consignation des enseignes La Poste pour dépose par l'entreprise BALOUT FILS. Travaux nécessaires à la création du WC supplémentaire créé côté Poste. **Montant devis : 674.97 € HT** et Moins-values pour la suppression des alimentations des volets roulants de l'entreprise BIRON

Séance du 29 juin 2021 (suite)

Montant devis : – 570.18 € HT

Lot 12 / Entreprise ALBERT : Fourniture et pose d'une protection du groupe de climatisation qui sera posé au RDC contre le pignon du bâtiment côté pharmacie. Groupe initialement prévu dans le comble.

Montant devis : 1 683.12 € HT

Travaux de plomberie pour la création du sanitaire supplémentaire côté Poste compris recherche des réseaux existants et remplacement du chauffe-eau existant. **Montant devis : 2 066,22 € HT**

Considérant que le montant total des travaux modificatifs est de + 5 650,00 € HT et porte le montant des travaux à 333 521,84 € HT, montant restant inférieur au montant estimé de 338 650,00 € de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1/ D'APPROUVER les avenants aux marchés de travaux suivants.

2/ D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3/ D'AUTORISER la Présidente Directrice Générale de la SEMDAS, mandataire, à signer les avenants aux marchés de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

OBJET : VENTE DU BÂTIMENT COMMUNAL SIS 93 RUE VICTOR HUGO

M. Perna, intéressé à l'affaire, votant par procuration pour M. Legendre, également intéressé à l'affaire, se retire et ne participe pas au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au mois de décembre 2021, la Commune a acquis par le biais de son droit de préemption urbain la propriété de Mme COURTIN, sise 93 Rue Victor Hugo.

Ce bâtiment, placé en centre bourg, et présentant des signes de vétusté, présentait un intérêt pour la collectivité : en effet, la démolition de ce bâtiment permettrait de créer un espace de parking supplémentaire, le centre-bourg en étant peu doté.

Depuis cette acquisition, la Municipalité a reçu la proposition d'un administré,

Monsieur Hugues LEGENDRE, qui a pour projet d'étendre son activité en créant un commerce, favorisant les circuits courts et locaux. Ce dernier a d'ailleurs déposé un permis d'aménager en août 2020, accordé en décembre 2020, portant sur l'ancien garage Vieilleville, afin d'y implanter son activité.

Malheureusement, ce projet n'a pu voir le jour.

A la suite de l'acquisition par la commune du bâtiment Courtin, M. Legendre a informé la Municipalité de son intérêt pour ce bâtiment : en effet, il cherche aujourd'hui à implanter son épicerie dans le bâtiment mitoyen situé à l'arrière, pour lequel il s'est porté acquéreur. La démolition du bâtiment Courtin lui permettrait de créer un parking à proximité immédiate de son commerce.

A cette fin, M. Legendre a proposé à la Commune de se porter acquéreur du bâtiment, Courtin, en proposant de fixer le prix d'achat au montant de l'acquisition du bâtiment, soit 15.000,00 €, additionné des frais de procédure que la Commune a réglé, soit 5.552,60 €, portant le montant total de l'acquisition à la somme de 20.552,60 €.

M. Legendre se propose également de réaliser, à ses frais, le parking initialement prévu, et de prendre à sa charge les frais de notaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

**16 voix pour
1 abstention**

APPROUVE la vente du bâtiment Courtin à M. Hugues Legendre

DIT que le prix de vente sera fixé à 20.552,60 €, correspondant au prix de l'acquisition par la Commune additionné des frais de procédure

DIT que M. Legendre prendra à sa charge les frais notariés

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES

TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux qui seraient à réaliser à l'école élémentaire Jean Ferrat :

Création d'une issue de secours dans le couloir desservant les salles du rez-de-chaussée, rendue nécessaire suite à la visite de la Commission de Sécurité : Montant Hors taxe : 4.717,80 €, montant TTC : 5.661,36 €

Remplacement des néons des classes par de l'éclairage LED : Montant Hors Taxe : 4.765,00 €, montant TTC : 5.718,00 €

Installation d'un vidéo projecteur interactif (V.P.I.) dans la dernière classe non encore pourvue de cet équipement : Montant Hors taxe : 4.149,87 €, montant TTC : 4.979,84€.

Le coût total des travaux est de 13.632,62 € HT, soit 16.359,20 € TTC.

Afin de financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental 17, au titre du fonds d'aide des locaux scolaires du 1ier degré, à hauteur de 35% du montant Hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 5.725,72 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de réaliser les travaux de création d'une issue de secours, de remplacement des néons des classes par de l'éclairage LED et d'installer un vidéo projecteur interactif à l'école élémentaire, pour un montant de 13.632,62 € HT, soit 16.359,20 € TTC

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre du Fonds d'aide des locaux scolaires du 1ier degré, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 5.725,72 €

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 29 juin 2021 (suite)**OBJET : FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET THÉÂTRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet théâtre de l'école élémentaire, en collaboration avec un professionnel.

L'association USEP de l'école élémentaire a financé ce projet.

Afin de participer au financement de ce projet, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association USEP, d'un montant de 300 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300 €, à l'association USEP de l'école élémentaire pour financer le projet Théâtre.

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : DOMAINE : CESSION D'UNE PARCELLE SISE LE MAINE DU FOUR AUX RIVERAINS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de nouveaux administrés, récents acquéreurs d'une propriété sise Le Maine du Four.

Le garage de cette propriété a été construit par l'ancien propriétaire sur une

parcelle communale, cadastrée Section I n°1481, d'une superficie de 240 m². La régularisation prévue avec l'ancien propriétaire n'ayant pas eu lieu, Madame le Maire propose de la régulariser aujourd'hui.

Elle propose donc au Conseil Municipal de céder cette parcelle aux nouveaux propriétaires, à l'euro symbolique, et de dire que les frais de notaire seront à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la cession de la parcelle communale cadastrée Section I n°1481, d'une superficie de 240 m², aux nouveaux propriétaires

DIT que le prix de vente est fixé à un euro, et que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le dispositif « conseiller numérique » proposé par l'Etat et pour lequel la Commune de Saint-Aigulin a été retenue.

Afin de permettre le recrutement d'un conseiller numérique, et de pouvoir prétendre à la subvention de l'Etat au titre de conseiller numérique France Services, il convient aujourd'hui de signer la convention de demande de subvention.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette

convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services.

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Haute-Saintonge. Habituellement, la Commune de Saint-Aigulin lui attribuait une subvention de 100 € lors du vote du budget primitif.

Le dossier de demande de subvention 2021 n'ayant pas été déposée par cette association, la subvention n'a pas été inscrite au budget.

L'association ayant régularisé cette omission, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association des anciens sapeurs-pompiers d'un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ à l'association des anciens Sapeurs-Pompiers

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.



La Dronne (vue du Théâtre de Verdure).

Séance du 9 septembre 2021

OBJET : TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES PLACE JULES FERRY : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire rappelle au Conseil

Municipal que par délibération en date du 03 décembre 2020, il a été décidé de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de réfection des toitures Place Jules Ferry.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 25 août 2021 a retenu les offres suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
N°1 : SALLE DES AINÉS / SECOURS CATHOLIQUE	SARL DESMOULIN	44 312,00	53 174,40
N°2 : SALLE ASSOCIATIVE	SARL DESMOULIN	45 621,00	54 745,20
TOTAL		89 933,00	107 919,60

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition, et de la mandater à signer les pièces du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir la proposition de la SARL Desmoulin pour les lots n°1 et n°2 pour les travaux de réfection des toitures des bâtiments associatifs de la Place Jules Ferry

MANDATE Madame le Maire à l'effet de signer les pièces du dossier et de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 18 février 2021, il a été décidé de procéder à d'importants travaux de réfection de la Piscine Municipale.

Devant l'ampleur du projet, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se doter d'une assistance à Maitrise d'œuvre, qui couvrirait les missions suivantes :

En phase Conception : Visite et relevés sur site, établissement des documents nécessaires à l'appel d'offres (dont plans), Analyse des offres des entreprises et établissement d'un rapport

En phase Réalisation : Assistance au suivi des travaux, et assistance à la réception des travaux

Après consultation, la société YAC Ingénierie a présenté une proposition, pour un montant H.T. de 11.550,00 €, soit 13.860,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de recourir à une assistance à maitrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la piscine municipale
ACCEPTE la proposition de la société YAC Ingénierie pour un montant H.T. de 11.550,00 €, soit 13.860,00 € T.T.C

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS : AVENANT N°2 ET CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet en cours de réalisation d'un lotissement aux Grands Champs.

En novembre 2016, la Commune de Saint-Aigulin a signé une convention d'assistance à maitrise d'ouvrage, de maitrise d'œuvre et de réalisation de ces travaux avec le Syndicat Départemental de la Voirie, suivi d'un avenant n°1 définissant les modalités techniques et financières de l'opération.

Compte tenu des premières études effectuées par le Syndicat de la Voirie et des aménagements retenus par la Municipalité au stade de l'avant-projet, l'enveloppe financière peut désormais être complétée.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 de cette convention, fixant l'enveloppe financière prévisionnelle à 663.000 € H.T., et comprenant la réalisation :

Des chaussées, stationnements, accès, trottoirs, noues et espaces verts
 Des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées

Des tranchées communes pour les réseaux « basse tension », d'éclairage public, de télécommunications, de gaz et d'adduction en eau potable (hors câblage) De la signalisation verticale et horizontale Des plantations d'arbres et de l'engazonnement (hors plantation de haies).

Également, afin d'avancer sur le projet, il convient de réaliser le bornage périmétrique de l'emprise dédiée à la création du lotissement.

Le Syndicat Départemental de la Voirie dispose d'un prestataire, la SELARL Cabinet Guillemet, recruté par le Syndicat pour pouvoir porter assistance aux collectivités adhérentes.

Le coût de cette prestation est de 1.665 € H.T., payable en fin de mission.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision, et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante avec le Syndicat Départemental de la Voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage, de maitrise d'œuvre et de réalisation de ces travaux avec le Syndicat Départemental de la Voirie

APPROUVE la convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie relative à la mise à disposition d'un prestataire pour la réalisation du bornage périmétrique de l'emprise dédiée à la création du lotissement

MANDATE Madame le Maire à l'effet de signer ces documents et de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 9 septembre 2021 (suite)

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2021 – 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pendant l'année scolaire 2020 – 2021 :

ECOLE ELÉMENTAIRE	2,95 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	2,65 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,34 € PAR REPAS, ARRONDI À 2,35 €
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,08 € PAR REPAS, ARRONDI À 4,10 €
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,64 € PAR REPAS, ARRONDI À 4,65 €

Elle propose au Conseil d'appliquer à ces tarifs une augmentation de 2%, et d'arrêter les tarifs aux montants suivants :

ECOLE ELÉMENTAIRE	3,00 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	2,70 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,40 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,18 € PAR REPAS, ARRONDI À 4,20 €
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,74 € PAR REPAS, ARRONDI À 4,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'appliquer une augmentation des tarifs du restaurant scolaire à hauteur de 2%.
DIT que les tarifs appliqués à la rentrée scolaire de septembre 2021 seront les suivants :

ECOLE ELÉMENTAIRE	3,00 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	2,70 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,40 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,18 € PAR REPAS, ARRONDI À 4,20 €
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,74 € PAR REPAS, ARRONDI À 4,75 €

OBJET : DOMAINE COMMUNAL : DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UN CHEMIN RURAL À COSSON

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en 2018, le Conseil Municipal a délibéré pour la cession d'un chemin rural situé Lieudit Cosson à Saint-Aigulin. En effet, ce chemin, constituant une impasse desservant des parcelles privées, n'es plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années.

Les propriétaires des parcelles privées

avaient souhaité acquérir chacun une partie de ce chemin, et le Conseil Municipal avait alors accepté de leur céder au prix d'un euro, l'une pour une superficie de 205 m², l'autre de 73 m².

Le prix de cession de chacune des parcelles est fixé à un euro.

Afin de permettre la réalisation de ces cessions, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au déclassement de ce chemin, puis à procéder au bornage et à la cession des deux parcelles ainsi constituées.

Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de déclasser le chemin rural de Cosson et de classer cette parcelle dans le domaine privé de la Commune

MANDATE Madame le Maire à l'effet de faire procéder au bornage des parcelles ainsi créées

DÉCIDE que ces parcelles seront cédées à chacun des propriétaires au prix de un euro.

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré, propriétaire d'une parcelle enclavée jouxtant une parcelle communale cadastrée section ZC n°25, d'une superficie de 340 m², donnant accès sur la voie publique.

Afin de désenclaver sa parcelle, cet administré souhaiterait se porter acquéreur de la parcelle communale. Le prix de vente pourrait être établi à un euro.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée ZC n°25, d'une superficie de 340 m²

DIT que le prix de vente est établi à un euro

MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PRÊT DE BANCS ET TABLES : ÉTABLISSEMENT D'UN RÈGLEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune prête régulièrement des bancs et des tables à ses administrés. Elle informe également le conseil municipal qu'il arrive souvent que la totalité des tables et bancs prêtés ne soit pas restituée. La Commune doit donc en racheter régulièrement, pour un coût moyen de 250 € pour une table et deux bancs.

Séance du 9 septembre 2021 (suite)

Afin de pallier ce problème, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un règlement, fixant les règles suivantes :

Obligation de déposer une demande écrite en Mairie, précisant le nom, l'adresse, le numéro de téléphone

Obligation de transmettre une copie de sa carte d'identité pour toute demande de prêt

Dépôt d'un chèque de caution, d'un montant de 250 € par unité empruntée (une table et deux bancs), non encaissé et restitué au retour

Tenue d'un registre en Mairie

Contrôle de l'état des tables et bancs au retour par les Services Techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le règlement de prêt des tables et bancs aux administrés de la Commune
MANDATE Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX ANCIENS LOGEMENTS EN MAISON DES SERVICES : PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Vu l'article L. 2012-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2019 décidant d'engager l'opération de réhabilitation des logements de la Poste pour la création d'une maison de service public et attribuant le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS,

Vu cette même délibération acceptant de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Gravière et Foulon,

Vu la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du 12 décembre 2019 arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux au montant de 338 650,00 € HT, soit 406 380,00 € TTC (coût des travaux hors options-PSE et hors concessionnaires).

Vu la délibération du 3 décembre 2020 attribuant les marchés de travaux des lots 1 à 13,

Vu la déclaration d'ouverture du chantier en date du 15 mars 2021,

Vu la délibération du 29 juin 2021 autorisant la signature des avenants financiers aux marchés de travaux des lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 relatifs aux adaptations de chantier et aux mises au point avec les travaux de La Poste,

Considérant le retard généré par la pénurie des fournitures pour le lot n°6 – Cloisons – Doublages – Isolation,

Considérant l'impact des délais de réalisation des travaux sur la durée du

marché de maîtrise d'œuvre,

Il est proposé au Conseil municipal :

– d'approuver la prolongation de la durée d'exécution des travaux jusqu'au 22 décembre 2021, soit 2 mois supplémentaires,

– d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux portant la durée d'exécution globale des marchés à 10 mois,

– d'approuver la prolongation de la durée du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 22 décembre 2022, intégrant 2 mois supplémentaires d'exécution des travaux et l'année de garantie de parfait achèvement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ D'APPROUVER la prolongation de la durée d'exécution des travaux jusqu'au 22 décembre 2021.

2/ D'APPROUVER la prolongation de la durée du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 22 décembre 2022.

3/ D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4/ D'AUTORISER le Président Directeur Général de la SEMDAS, mandataire, à signer les avenants de prolongation de la durée d'exécution des marchés de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

5/ D'AUTORISER le Président Directeur Général de la SEMDAS, mandataire, à signer l'avenant de prolongation de la durée d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces s'y rapportant.



La Dronne (près des Herveux).

PROJETS

Réaménagement des Jardins du Curé : Nous avons besoin de vous pour imaginer un lieu qui invite au partage et aux échanges !



Dans le cadre d'une réflexion menée autour de la dimension végétale de notre territoire, et de l'existence de cet espace hier utilisé par ADN 21 en jardin de permaculture, la commune de Saint-Aigulin souhaiterait savoir si vous souhaitez bénéficier d'une petite parcelle de terre pour la cultiver.

Tout autre projet qui aurait pour objectif d'intégrer

différentes fonctionnalités à cet espace paysager est le bienvenu : espace de nature, aire de jeux, lieu de détente, point de rencontre animé, lieu d'échanges sociaux...

Si tel est le cas, nous vous remercions de vous faire connaître en déposant vos coordonnées à la mairie avant le 31 octobre 2021.

SERVICES PUBLICS

Conseiller Numérique et Maison des services

Comme évoqué lors du précédent numéro du Petit-Aigulinois, notre conseillère numérique, Charlène RABAULT, a pris ses fonctions le 1^{er} août dernier.

Elle a depuis intégré sa formation obligatoire, qui lui permettra d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour rendre le meilleur service à nos administrés.

A l'issue de cette formation, Charlène devrait pouvoir intégrer les locaux de la Maison des Services, dont les travaux avancent doucement mais sûrement : Après travaux dans le local de La Poste, le

bureau a pu rouvrir normalement depuis le 9 août dernier.

A ce jour, la révision de la toiture, la reprise de la zinguerie, la pose des menuiseries extérieures et la rénovation de la façade sont achevés.

L'aménagement intérieur (placo, chauffage, électricité, plomberie) est en cours.

Les difficultés d'approvisionnement des matériaux vont entraîner un léger retard dans la réception des travaux, désormais prévue pour fin décembre 2021.



COVID-19

Centre de vaccination mobile



Suite à une sensible dégradation de la situation sanitaire en Charente Maritime, le Département en partenariat avec la Préfecture et les Sapeurs-Pompiers, a ouvert un centre de vaccination mobile.

L'objectif était de proposer une vaccination au plus près des lieux de vie et de vacances, mais également de faciliter la vaccination en milieu rural.

Le vaccimobile était à Saint-Aigulin le vendredi 20 août de 9h00 à 17h00 en continu, et sans rendez-vous.

Toute la journée, 3 infirmiers du SDIS 17 (dont 1 du centre de secours de Saint-Aigulin), 1 personne de l'association UMPS 17, 5 Sapeurs-Pompiers (dont 4 du centre de secours de Saint-Aigulin) étaient présents pour assurer son fonctionnement.

Toute la journée, les membres du Conseil Municipal se sont relayés pour assurer l'accueil, une aide

administrative, mais aussi le montage et le démontage de la structure.

Cet investissement de tous a payé et fût un véritable succès, puisque que 126 personnes ont pu être vaccinées cette journée-là. Dès l'ouverture, une trentaine de personnes étaient présentes et attendaient leur tour.

Toutes les tranches d'âges étaient représentées, de 17 à 95 ans.

- 20% avaient plus de 65 ans.
- 30% ont reçu leur deuxième dose.

La vaccination ne protège pas que soi-même, elle protège aussi les autres. Espérons que les prochains mois soient moins contraignants, et que l'on retrouve une vie meilleure.

Christophe BONNIN

QUESTIONNAIRE

Un questionnaire à destination des jeunes



Dans le cadre de la mission de coopération territoriale menée par Jehanne Garnier sur le SIVOM de Montlieu la Garde et le SICOM de Montguyon, plusieurs questionnaires pour connaître les besoins de la population ont été identifiés :

- **Un questionnaire à destination des parents**, pour

ceux qui seraient intéressés pour des moments de rencontres et d'échanges entre parents.

- **Un questionnaire à destination des 11/15 ans et un autre à destination des 15/20 ans**, afin de connaître leurs besoins sur leur temps libre (mercredi, week-end, vacances).

L'objectif est de donner la parole aux habitants, afin que les projets mis en place par les élus, les structures travaillant pour la jeunesse et les associations, soient au plus proche des besoins de la population et de nos jeunes générations.

Il s'agit d'un questionnaire anonyme, qui sera uniquement utilisé pour porter votre parole aux maires et aux structures partenaires.

En vous remerciant d'avance pour votre participation !

Accès aux questionnaires depuis l'application panneau pocket ou sur le facebook de Saint-Aigulin demain ou le système pronote du collège de Saint-Aigulin.

ENVIRONNEMENT

Information générale sur la dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides Réseau d'adduction d'eau de La Clotte vers St Aigulin (service sarrazin)

Cette information est destinée aux habitants des communes de La Clotte, St Martin de Coux, La Barde et St Aigulin qui représentent la partie sud-est du réseau d'eau potable allant de La Clotte à St Aigulin, dénommée « le service Sarrazin ».

Depuis la mise en service en 1967 du captage de La Clotte, les limites réglementaires de qualité pour l'eau distribuée étaient strictement respectées. En 2017, l'adaptation du contrôle sanitaire a permis d'observer des dépassements ponctuels, puis récurrents du métolachlore ESA pour l'eau distribuée sur le réseau de La Clotte.

Les teneurs mesurées dans l'eau restent limitées et ne constituent pas un danger potentiel pour la santé des consommateurs.

Les non-conformités concernent une seule molécule issue de la dégradation de substances actives de pesticides : le métolachlore ESA dépassant la limite de qualité de 0,1 µg/l.

Dans l'attente de la mise en place d'une solution corrective, et conformément au Code de la Santé Publique, Eau17 a déposé auprès de la préfecture, une demande de dérogation afin de poursuivre la distribution d'une eau qui ne respecte pas une limite de qualité.

Par arrêté préfectoral AP n° 2021-06-EDCH-05 du 15 Juillet 2021, Monsieur le Préfet a autorisé Eau17 à poursuivre, sous conditions, la distribution de l'eau. Selon l'avis sanitaire et scientifique de la Direction Générale de la Santé s'appuyant sur les expertises de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'eau distribuée ne présente pas de risque pour la santé, aux teneurs rencontrées.

De 2021 à 2024, cette dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les communes de La Clotte, St Martin de Coux, La Barde et St Aigulin va permettre à Eau 17 :

- de renforcer le suivi analytique (contrôle sanitaire, autocontrôle et contrôle complémentaire) ;
- d'engager la dévolution des travaux pour réaliser une unité de traitement au charbon actif en grains.
- de mettre en service cette unité avant l'échéance de la dérogation fixée au 15 Juillet 2024

Le suivi renforcé de la qualité de l'eau produite par le captage est maintenu jusqu'à la mise en service de la future unité de traitement au charbon actif. Les résultats de ce suivi renforcé sont adressés à la mairie pour affichage et information du public.

Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau potable sont accessibles via le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse suivante: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



ARS

Délégation départementale de la Charente-Maritime
5 place des Cordeliers, Cité administrative Duperré, CS 90583 17 021
LA ROCHELLE Cedex 1
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
Service Santé-Environnement 17 : 05 46 68 49 52



Eau 17

131 Cours Genêt – CS 50517
17119 Saintes Cedex
Secretariat@sde17.fr
Standard : 05 46 92 72 72

COMMUNICATION

PanneauPocket au service des habitants de la commune de Saint-Aigulin



La mairie de Saint-Aigulin se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

PANNEAUPOCKET RENFORCE LA COMMUNICATION ET LE LIEN SOCIAL DANS LA COMMUNE

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Écoles, Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

UNE APPLICATION GRATUITE, SIMPLE ET ENGAGÉE 100% FRANÇAISE

Accessible à tous les Français et en téléchargement

gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.

Téléchargez dès à présent l'application pour ne rater aucune information en lien avec la vie de notre commune.

CULTURE POUR TOUS

La Médiathèque reprend ses animations

Après sa réouverture à plein temps, un travail de fond sur le réapprovisionnement d'ouvrages recherchés par certaines catégories de lecteurs, l'heure est venue de reprendre le chemin des animations.

Après une exposition de tableaux présentée tout l'été, c'est sur fond de semaine du goût (organisée du 11 au 17 octobre), qu'une animation autour des vieux légumes sera organisée dans les murs de votre médiathèque de Saint-Aigulin.

Courant novembre et décembre, un travail de partenariat avec les écoles de la commune sera mené dans la perspective de la décoration des traditionnels sapins de Noël du centre bourg.

Les mercredis après-midi seront, quant à eux, consacrés à la création de décorations de Noël pour la Médiathèque. **Tous les enfants souhaitant participer et contribuer à cette mission sont les bienvenus, et sont invités à s'inscrire auprès d'Alexiane aux heures d'ouverture de la médiathèque.**

Les décorations seront installées le samedi 18 décembre 2021 de 10h00 à 12h00.

En parallèle du souhait de retrouver de la vie à l'intérieur de ce lieu d'échange, une commission d'élus a travaillé aux côtés d'Alexiane et de Sébastien - bénévole assidu depuis des années - au réaménagement de la médiathèque.

Un travail sur la signalétique et la mise en valeur des ouvrages ainsi que sur les conditions d'accueil des lecteurs a été initié.

Dans le cadre de cette réflexion, un tableau blanc interactif, anciennement installé dans une salle de classe de l'école Jean Ferrat et remplacé par un Vidéo Projecteur Interactif, sera prochainement installé. L'idée est de pouvoir proposer à terme des « Ciné Goûter », à destination de différentes tranches d'âge de notre jeunesse :

- un pour les 6-10 ans ;
- un pour les 11-14 ans,
- un pour les 15 ans et plus.

Enfin, une réflexion est menée pour créer des cercles de lecture à la fois pour les ados et un pour les adultes. Si des personnes sont intéressées, nous les invitons à prendre de plus amples renseignements auprès d'Alexiane, qui sera ravie de partager et de discuter autour de vos idées.

A noter que la médiathèque de Saint-Aigulin a exprimé son soutien auprès de la commune de la Roche-Chalais pour faire face à la fermeture de la Médiathèque de nos voisins.

Depuis le mois de juillet, tout adhérent de la médiathèque de la Roche-Chalais présentant sa

carte en cours de validité sera autorisé à emprunter des livres auprès de la médiathèque de Saint-Aigulin. Un moyen de compenser [un peu] la gêne occasionnée par cette fermeture.



+ Médiathèque : 1 place Jules Ferry
 Tél : 05.46.04.35.78
mediatheque.staigulin@gmail.com
 Heures d'ouverture :
 du mardi au vendredi :
 de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30
 samedi de 10h à 12h

PATRIMOINE LOCAL

La rentrée littéraire de Saint-Aigulin ...et autres lieux voisins



En quittant ce monde, en 1972, Jacques LEGENDRE laissa dans ses papiers un paquet de feuilles dactylographiées contenant des « Contes et légendes de la Dronne » à l'écriture desquels il avait consacré une partie de son

temps libre pendant les trois ans et demi de sa captivité en Allemagne. Après son retour en France, il avait jugé que ce recueil méritait d'être publié, mais vu les circonstances et n'ayant pas l'intention de devenir

écrivain, il avait abandonné ce projet et s'était consacré à l'élevage des chevaux de selle.

Tout récemment, ayant retrouvé et relu, avec davantage de recul, ces Contes, nous nous sommes dit, nous, ses enfants, que nous nous devions de les publier, pas seulement par fidélité à sa mémoire, mais parce qu'ils nous apparaissent comme ayant une véritable valeur littéraire.

Le recueil vient donc d'être imprimé « à compte d'auteur », et il est mis en vente à Saint-Aigulin et La Roche-Chalais. Pour vous donner une idée de sa teneur, le Petit Aigulinois a accepté de publier ci-après un de ces contes, où domine l'humour saintongeais, souvent présent dans le recueil. Mais sachez que certains autres de ces contes sont, eux, d'une tonalité beaucoup plus dramatique.

Michel LEGENDRE

5. La légende de la rivière

Un homme s'est jeté dans la Dronne, hier soir, au « gour » de Marché.

On ignore pourquoi ; on ne lui connaissait ni peine d'amour, ni dette d'argent.

Ce soir, je suis resté longtemps devant les joncs verts et, à force de les regarder, je leur ai arraché le secret.



La nuit, après que le dernier pêcheur a tendu ses filets et avant que le plus matinal soit venu les lever, une foule étrange de petites créatures, grandes comme la main, marchent tranquillement dans l'eau, en suivant le fil du courant.

Légères comme des libellules et gracieuses comme des ballerines, elles sont vêtues de longues robes à traîne, aux coloris les plus riches et coiffées de hauts chapeaux pointus, enrubannés de gaze légère.

Une quenouille à la main, elles filent une soie d'or, qui leur servira le lendemain, dans les coins les plus secrets de la rivière, à tisser la merveilleuse toile des illusions, qu'inlassablement, elles renouvellent chaque jour, pour leurs grands amis les hommes, qui vivent là-haut, dans le bourg de Saint-Aigulin.

Elles ne sont pas astreintes aux lois de la physique ; elles marchent sur l'eau comme sur la terre ferme : elles ignorent la naissance et la mort ; elles sont de tous les temps.

Cependant, il est un cas où elles pourraient mourir et c'est pour cela qu'elles ne sortent que la nuit : elles ne doivent pas être vues des hommes, sous peine de disparaître sur le champ, comme la bulle de savon quand on souffle dessus.

Jusque-là, ces belles dames, qui habitent la rivière depuis des temps immémoriaux, n'ont jamais eu à subir l'inexorable loi, parce que les Saint-Aigulinois

sont des gens simples, qui se contentent de travailler le jour et de dormir la nuit, sans songer à déranger les fées.



Seulement voilà, un homme est venu, un étranger au pays : il se disait l'homme du progrès. Il n'admettait pas que quelque chose échappât à son entendement. Il prétendait tout expliquer. Il ne respectait aucun principe, aucune tradition, aucune pudeur, et sacrifiait tout pour démontrer que rien ne limitait son esprit dans la recherche des connaissances nouvelles.

Or il apprit – on ne sait comment – l'existence des fées de la rivière. Curieux de vérifier de ses propres yeux, la véracité des faits qui lui avaient été rapportés sur leur vie mystérieuse, il résolut de les guetter pour les regarder passer, sans souci de causer leur mort.



Cette nuit-là, parmi les jolies fileuses, il en fut une qui lâcha son fuseau, chancela et disparut comme par enchantement.

Elle avait été vue entre deux branches d'arbre et la terrible loi s'était accomplie.

Seulement, le lendemain, celui qui avait vu fut le plus malheureux de tous les humains ; non point qu'il eût des remords, mais il avait tué sa propre fée et elle n'était plus là pour filer et tisser pour lui la toile de ses illusions. Dès lors, la vie ne lui apparaissait plus que telle qu'elle est, dans toute sa laideur, comme une terre que le soleil ne visiterait jamais.

L'homme n'avait ni peine, ni amour, ni dette, ni argent, mais il n'avait plus d'illusions, et c'est pour cela qu'il s'est tué.

ACTUALITÉ

Le compteur Linky arrive chez nous aussi !

■ Le nouveau compteur Linky prend la place de l'ancien



Après une première phase d'expérimentation entre 2010 et 2011, chez les consommateurs particuliers, entreprises et collectivités, le déploiement des changements de compteurs (objectif : 35 millions de compteurs) se poursuit avec une prévision de fin d'installation d'ici fin 2021. Saint-Aigulin n'échappera donc pas à la règle.

Si en tant que propriétaire, vous disposez d'un site avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, votre compteur électrique sera remplacé gratuitement par un compteur Linky™. Vous avez donc certainement reçu l'information des services de EDF vous prévenant de ce changement prochain.

Le coût du compteur ainsi que son installation sont pris en charge à 100% par Enedis. L'intervention opérée par un sous-traitant du géant de l'électricité est donc **gratuite**. Cet investissement sera compensé par les économies réalisées sur les interventions techniques, le pilotage du réseau, etc. Il fait partie des investissements de modernisation d'Enedis.

Caractéristiques de ces nouvelles générations de compteur : Cette nouvelle génération de compteur est interrogeable à distance ce qui permet notamment une facturation sur la base de votre

consommation réelle.

Ce qui va changer ?

Ce nouveau compteur reçoit et transmet des données via le réseau électrique, sans que l'intervention d'un technicien ne soit nécessaire pour le traditionnel relevé de compteur. Ce nouveau compteur électrique permet aussi d'effectuer certaines opérations à distance.

Le coût du compteur et de son installation est pris en charge à 100% par Enedis.

Peut-on s'opposer à l'installation d'un compteur linky ?

Dans un arrêt rendu le 21 juillet 2021, la cour administrative d'appel de Versailles a confirmé l'annulation d'un arrêté municipal qui donnait aux habitants la possibilité de s'opposer à l'installation du Linky à leur domicile.

Le remplacement des compteurs est présenté comme le fait de participer à la modernisation du réseau public de distribution d'électricité, nécessaire pour répondre aux enjeux de la transition écologique. Cette modernisation vise à réduire l'impact carbone en France et en Europe. Selon Enedis, son installation ne peut donc relever d'un choix personnel dans la mesure où il engage l'intérêt collectif.

Comment va se dérouler la pose du compteur Linky ?

Si votre compteur actuel est À L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

-  > J - 30 à 45, vous recevez un courrier d'information de Enedis.
-  > Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du compteur Linky.
-  > L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky.
-  > Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.
-  > Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice.

Si votre compteur actuel est À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

-  > J - 30 à 45, vous recevez un courrier d'information de Enedis.
-  > Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du compteur Linky.
-  > L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky. Votre présence n'est pas indispensable.
-  > Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.
-  > Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice ou la dépose dans votre boîte aux lettres.

ACTUALITÉ

La Fibre est arrivée à Saint-Aigulin !

Les opérateurs commerciaux Orange, Free et Bouygues seront présents les 18 et 19 novembre 2021 au foyer municipal, de 10h à 19h.

Ce forum commercial de la fibre optique vous permettra de les rencontrer et de pouvoir souscrire à une offre fibre.

Vous profiterez également de la présence de Charente-Maritime Très Haut Débit à qui le département a confié la construction du réseau.



FORUM COMMERCIAL "FIBRE OPTIQUE"

JEUDI 18 & VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021
DE 10H À 19H00
FOYER MUNICIPAL
ENTRÉE LIBRE



COMMUNE DE SAINT-AIGULIN

VEZ COMPARER LES OFFRES FIBRE D'ACCÈS À INTERNET
POSSIBILITÉ DE CONTRACTUALISER AVEC CES OPÉRATEURS



QUEL INTÉRÊT POUR LES HABITANTS DE DISPOSER DE LA FIBRE ?



RENCONTRER DIFFÉRENTS OPÉRATEURS : ORANGE, BOUYGUES, FREE



COMMENT MET-ON EN PLACE LA FIBRE ?

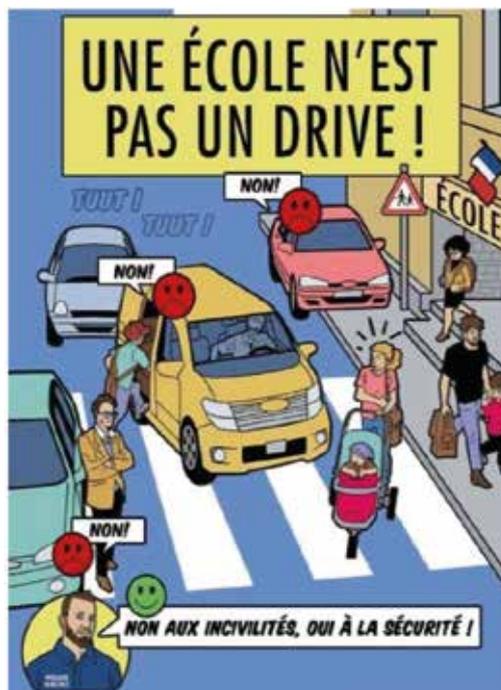


QUEL DÉPLOIEMENT COMMERCIAL POUR MON HABITATION ?



SÉCURITÉ

La Sécurité aux abords de nos écoles, c'est l'affaire de tous !



C'est la rentrée et dans le cadre des travaux de la commission municipale dénommée "Sécurité aux abords des établissements scolaires" une distribution de flyers a été adressée à tous les parents d'élèves du collège, de l'élémentaire et de la maternelle.

Le message identifié vise les comportements dangereux de certains parents qui stationnent en dehors des voies et places prévues à cet effet.

Non aux incivilités OUI à la sécurité
Une école n'est pas un drive



Le dilemme de la rentrée : Doit-on dire « le » ou « la » covid ?

Médias, institutions et citoyens continuent de se poser la question : faut-il féminiser le covid-19 ? Derrière les recommandations, c'est bien l'usage qui s'impose et fait pencher la balance vers le genre masculin.

Après Le Larousse, Le Robert a fait le choix d'intégrer le "covid" à son édition 2022 en l'accordant au masculin - tout en permettant le féminin -, le dotant au passage d'une minuscule.

En France, force est de constater que le sujet n'est toujours pas réglé. Il aura fallu trois mois à

l'académie française avant d'opter pour le féminin, laissant au masculin le temps de s'imposer dans les conversations. Son argument ? Il s'agit d'un acronyme tiré de l'anglais, désignant "une" maladie ("disease" dans sa version originale), d'où le choix du "la".

Tout au plus observe-t-on une assez large prédominance du masculin pour désigner le/la Covid. Un usage qui n'a pas attendu la prise de position tardive de l'Académie française pour s'imposer dans le langage courant et les médias.

RENTRÉE CULTURELLE

Du théâtre à Saint-Aigulin

Les Astres Songeurs (lAsSo), association de spectacle vivant créée par les deux comédiens professionnels Guillaume CORBEAU et Charline VALLECILLO en 2018, a élu domicile à La Roche-Chalais au printemps 2019. Depuis lors, elle n'a cessé de s'agrandir et de multiplier les actions afin de promouvoir le spectacle vivant (théâtre, conte, comédie musicale...) en milieu rural, et en particulier sur le bassin de vie avec sa commune voisine, Saint-Aigulin, grâce à son magnifique théâtre.

L'Asso est à l'initiative du festival de conte « Conte les feuilles », qui célébrera sa deuxième édition lors de l'automne culturel de La Roche-Chalais, au sein du temple de cette commune, les 22, 23 et 24 octobre 2021. En outre, elle dispose d'un catalogue de spectacles variés visant tous les publics, des bébés jusqu'aux adultes en passant par les enfants et les adolescents.

C'est dans le même esprit que, à la rentrée de septembre, Les Astres Songeurs relancent et étendent leurs **ateliers de théâtre pour amateurs, les Dronnaturgiques**.

Suspendus l'an dernier dès la fin du mois d'octobre à cause de la situation sanitaire, nous espérons que, pour la **saison 2021/ 2022**, les Dronnaturgiques pourront se tenir toute l'année, **au théâtre de Saint-Aigulin**.

- Le premier trimestre sera consacré à des ateliers pour apprendre ou ré-apprendre les bases du théâtre.

- A partir de janvier, débutera la mise en scène afin de préparer un spectacle de fin d'année au mois de mai.

Les cours ont commencé le mardi 14 septembre selon les modalités suivantes :

MARDI de 17h30 à 18h30 : théâtre pour **les enfants de 7 à 10 ans** et de 19h à 20h30 : seul en scène, pour **les adolescents et adultes à partir de 15 ans** ;

MERCREDI de 15h à 16h30 : théâtre pour **les adolescents de 11 à 14 ans** et de 17h15 à 18h : initiation à la scène pour **les enfants de 3 à 6 ans** puis de 18h30 à 20h30 : théâtre pour **les adolescents et les adultes à partir de 15 ans**.

Les places sont limitées pour chaque cours et se déroulent selon les normes sanitaires alors en vigueur.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année (à voir au cas par cas).



Pour toute info et résa :

07.82.41.29.26

contact@lesastressongeurs.fr

www.lesastressongeurs.fr

www.facebook.com/lesAstresSongeurs

CINÉMA

Le Labociné arrive à Saint-Aigulin

Le Labociné est un atelier qui se donne pour objectif de faire découvrir aux jeunes à partir de 11 ans, un maximum de métiers de l'industrie cinématographique et de faire du court-métrage par la pratique.

Court Aux Trousses est une association créée en 2017 qui promeut les activités cinématographiques et audiovisuelles. Elle donne les bases pour réaliser un court-métrage,

un clip ou un documentaire, que la personne peut s'approprier et exploiter.

Lors du Labociné, les jeunes se retrouvent 1 fois par mois, pour réaliser toutes sortes de productions durant trois heures. Ils passent devant et derrière la caméra, essaient les lumières, le son, écrivent l'histoire, etc....

Encadrés par des intervenants comme Jennyfer qui est photographe-auteure-réalisatrice ou Branislav Miskov auteur-réalisateur-monteur, ils utilisent des appareils professionnels tels que le steady cam, la grue cinéma...

Certains viennent pour s'y amuser, d'autres viennent pour un intérêt avoué.

RENTRÉE SCOLAIRE



L'école élémentaire Jean Ferrat

En ce jeudi 2 septembre 2021, jour de rentrée des classes, l'école élémentaire Jean FERRAT a eu le plaisir d'accueillir ses 126 élèves.

Ceux-ci ont été répartis en six classes auprès de la même équipe enseignante que l'année dernière :

- CP avec Mme HETTICH
- CE1 avec Mme HIRTZIG
- CE2 avec Mme TROTET
- CE2/CM1 avec Mme GRANGER
- CM1/CM2 avec M. JULLIEN
- CM1/CM2 avec M. FRANCOU

Petit changement néanmoins les jeudis, c'est M. GONZALVO qui assurera désormais la décharge de direction de M. FRANCOU. Nous lui souhaitons toutes et tous la bienvenue !

Bienvenue également à Lola et Luka, nos jeunes Services Civiques, qui aideront les enfants dans leurs apprentissages ainsi que l'équipe enseignante dans son organisation. Ils seront, j'en suis certain, force de propositions afin de

dynamiser encore davantage notre belle école en proposant de multiples activités.

Enfin, comme depuis nombre d'années maintenant, et nous nous en réjouissons, Mme BLAZQUEZ et Mme GRIMAUD seront également à nos côtés.

La COVID n'a malheureusement pas encore tiré sa révérence mais nous restons optimistes et confiants quant aux activités et sorties pédagogiques qui pourront s'offrir à nous cette année. Plusieurs ateliers à la médiathèque municipale sont déjà prévus et nous espérons pouvoir reprendre les rencontres USEP inter-écoles. Des sorties scolaires sont bien évidemment à l'ordre du jour et le traditionnel spectacle de fin d'année devrait également être de retour.

Toute notre équipe se joint à moi pour souhaiter à tous les enfants et leurs parents une très bonne année scolaire.

Le directeur, K. FRANCOU



D'autres Labocinés existent déjà depuis plusieurs années sur les communes de Coutras, Libourne, Montguyon et cette année un atelier ouvre à Saint-Aigulin.

Le premier a eu lieu le samedi 18 septembre 2021 de 9h30 à 12h30 à la salle Jules Ferry.

Ensuite ce sera le samedi 18 octobre, le samedi 13 novembre, le samedi 11 décembre puis pour l'année 2022 le samedi 15 janvier, le 12 février, le 12 mars, le 09 avril, le 14 mai, et le 11 juin.



+ Pour plus de renseignements : Jennyfer au 06 40 64 53 73 ou Corinne au 06 70 76 97 71 courtauxtrousses@gmail.com.

SERVICES À LA PERSONNE

L'ADMR : De nouveaux horaires



Une réunion du personnel a pu être organisée salle Jules Ferry, dans le respect des gestes barrières.

Depuis plus d'une année, les salariées n'ont eu aucune formation complémentaire, aucune réunion de l'ensemble

du personnel. Même l'assemblée générale n'a pu être ouverte aux bénéficiaires et aux salariées. Un besoin de rencontre est devenu impératif surtout que des nouvelles salariées embauchées depuis quelques semaines, voire même quelques mois, ne pouvaient pas faire vraiment connaissance avec leurs collègues. Dans nos bureaux, nous ne pouvons recevoir qu'une salariée à la fois. Le respect des règles sanitaires restant en vigueur.

De nouvelles règles pour l'accès aux locaux pour bénéficiaires, aidants, partenaires et visiteurs sont demandées depuis le 15 septembre. Chaque personne devra produire un pass sanitaire. Un justificatif devant être présenté soit format papier soit format numérique sous

l'application tous anti-covid.

Notre équipe de Saint-Aigulin, dynamique et volontaire, a permis de passer la période des congés avec sérénité : une équipe rajeunie, avec l'embauche de nouvelles salariées motivées et pleines d'empathie pour nos clients, accompagnée par certaines de nos « anciennes » collaboratrices.

Aujourd'hui, notre nouvelle assistante de gestion, Elodie TAILHADE remplace Céline Castillo promue à d'autres fonctions au siège de la fédération ADMR. Elodie sera à votre écoute, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Quelques changements pouvant se produire en fonction de la situation sanitaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Justice
Égalité
Territoires

France services

Du 11 au 16 octobre

LES FRANCE SERVICES VOUS OUVRENT LEURS PORTES!

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Ateliers, conférences, animations... Pour connaître les événements proches de chez vous, renseignez-vous auprès de votre France services.

ASSOCIATION SIEL BLEU

Venez participer aux Ateliers de Gym Prévention Santé 1ère séance GRATUITE sur votre Commune de SAINT AIGULIN

Avec l'avancée en âge, les muscles s'affaiblissent et les articulations se détériorent. Il existe pourtant des solutions pour retarder et même prévenir ce processus. Et tout cela dans une atmosphère décontractée et conviviale.

La Gym Prévention Santé est une activité physique adaptée et ludique délivrée en cours collectifs. Ses objectifs sont atteints grâce à une alternance entre un travail debout et assis au cours duquel les possibilités de chaque participant et leur degré d'autonomie sont strictement respectés.

La Gym Prévention Santé s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'une gymnastique qui puisse s'adapter à leur rythme. Elle ne comporte pas d'exercices violents, trop difficiles ou trop rapides. On y exerce la fonctionnalité des muscles et des articulations, et la capacité à se mouvoir aisément. De plus, se réunir provoque d'excellentes opportunités pour créer des liens sociaux.

Les séances sont encadrées par un professionnel de l'activité physique adaptée, toujours à l'écoute des besoins et des envies de chacun.

Infos : Ateliers de Gym Prévention Santé Le Lundi 11h/12h

Contact : Marine Fincato 07/62/77/10/36 marine.fincato@sielbleu.org

FESTIVITÉS

L'Alliance Saint-Aigulinoise

Alliance Saint Aigulinoise 2



Alliance Saint Aigulinoise

390 abonnés · 7 abonnements

L'été se termine au moment de la rédaction de ce texte. Ce fut encore une année mouvementée avec l'évolution constante des règles en matière de mesures sanitaires dictées par l'état.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons malgré tout, pu organiser deux marchés nocturnes, le 6 et 27 août. La mise en œuvre d'un pass sanitaire s'est imposée. Pour faciliter son contrôle, 2 vigiles avaient été missionnés.

Lors du 1^{er} marché, la fréquentation est restée raisonnable, bien qu'en baisse par rapport à nos habitudes passées. Le second marché, quant à lui, a attiré beaucoup plus de monde avec le tirage du feu d'artifice communal du traditionnel 15 août. Le bilan est donc positif à la vue des difficultés exceptionnelles de mise en œuvre. Comme chaque année, l'ASA tient à remercier tous les bénévoles, adhérents du bureau et plus généralement de notre association ainsi que la Municipalité et les services techniques diligents pour l'occasion.

Il est temps pour nous de déterminer les animations de fin d'année dont nous vous donnerons prochainement le détail.

Pour nous suivre, rien de plus facile, retrouvez nos informations sur le panneau d'information communal, sur notre page Facebook et sur l'application « panneau pocket ».
À bientôt !

Nicolas

ANIMATIONS

Comité des fêtes



Mardi 13 juillet, après de longs mois d'inactivité, le comité des fêtes a organisé une soirée festive au Théâtre de Verdure.

Malgré un temps pluvieux et incertain, le public a pu se restaurer, danser avec le DJ Christophe et admirer le superbe feu d'artifice mis en place par la société Brézac et offert par la municipalité.



SPORTS

Début de saison pour le Karaté club : Stages et activités en prévision



La 28^e saison a démarré le 13 septembre, durant laquelle le club vous accueille sur le tatami du Dojo.

Malgré un contexte difficile, le SAKC se prépare déjà pour des stages de perfectionnement prévus pour l'année ainsi qu'à diverses activités. En partenariat avec la municipalité et les utilisateurs(rices) du dojo, tout est mis en œuvre pour que la sécurité sanitaire soit respectée.

Le dojo est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'initier, reprendre ou se perfectionner à cet art martial traditionnel venu d'Okinawa, avec l'équipement nécessaire pour vous accueillir. L'association développe de nouvelles activités pour satisfaire un plus grand nombre de sportifs. Notamment celle du Body Karaté. Cette activité permet de pratiquer des techniques de combat sans contact et en musique. En plus de libérer l'esprit, elle offre un très bon compromis entre

renforcement musculaire, cardiaque, assouplissement et étirement.

Prévisions : journée Sport Octobre Rose, stages Body karaté et Karaté.

Le SAKC vous accueillera au dojo, près du collège, les vendredis pour la section enfants karaté, et les mardis et les jeudis pour la section body.



Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter à notre site ou nous contacter.

Contacts :

Christophe Jonges - enseignant : 06 51 84 83 40

Jean-Christophe Landreau – Enseignant

enfants : 06-06-45-59-70

Le site internet :

<http://staigulin.karate.free.fr>

La page Facebook : Sakc Saint-Aigulin Karate

CLUB DE L'AMITIÉ ET DU SOURIRE

Après plus d'un an de sommeil du Club de l'Amitié et du Sourire, nous allons pouvoir reprendre progressivement nos activités en suivant les protocoles sanitaires en vigueur.

Pour le repas mensuel, nous sommes actuellement à la recherche d'un traiteur, puisque M. BANIER a arrêté.

Nous vous tiendrons informés de la date des rencontres du jeudi et de la suite.

Le Bureau.





DONNEURS DE SANG

Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !

Avant que la plupart d'entre nous ne partent en vacances, notre association a organisé fin juin son assemblée générale.

Celle-ci, en raison des incertitudes liées aux mesures sanitaires ne s'est pas déroulée de façon habituelle. Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pu clôturer cette réunion par notre traditionnel repas ; sans doute la raison d'une moindre participation.

Madame le Maire de Saint-Aigulin, par sa présence, a fait preuve de son attachement à la vie associative et en particulier à notre action, nous tenons à la remercier. Le Président de l'union départementale n'avait pu participer à nos débats et a été excusé. Également invité, mais absent, en raison de sa présence sur une collecte de sang ; le Docteur Jardel.

Le rapport moral et d'activité a détaillé les diverses actions réalisées au cours de l'année 2020 et en particulier le prix national du concours de dessins initié par la fédération, remporté par un élève de l'école élémentaire de notre commune.

Malheureusement, le bilan des collectes montre une fois de plus une légère baisse sans que nous puissions en connaître les véritables causes. En ce qui concerne l'état de nos finances ; grâce à une bonne gestion pas d'inquiétude, le bilan est positif. À cette occasion, nous pouvons remercier tant le Conseil municipal que l'union départementale pour le précieux soutien financier qu'ils nous apportent.

Pour le renouvellement des membres sortants du conseil d'administration une nouvelle candidature s'est présentée en la personne de Mme De Werra, elle a été élue à l'unanimité tout comme les autres membres sortants. Par la suite, le nouveau C A a procédé à la constitution de son bureau dont voici sa composition ; Président Gadrat J Ph, 1^{re} Vice Présidente Trottet Anne, Vice président Nicoux Christian, Secrétaire Bodéré Natasha, Adj Hettich Audrey, Trésorière Measaglio Murielle, adj Ouary Patrick. Cette réunion s'est clôturée par un pot de l'amitié.

Le lundi 6 septembre, nous étions conviés à la troisième collecte de l'année. Au vu des réservations faites sur le site de l'EFS, nous ne pensions pas assister à une bonne collecte. Pourtant après 13h, à l'issue de cette matinée de collecte le bilan de celle-ci n'est pas des plus mauvais. Certes, il n'atteint pas le beau score réalisé la fois précédente, mais avec 57 poches prélevées parmi 66 candidats, c'est une collecte



tout à fait honorable. Autre motif de satisfaction : 5 personnes qui ont donné pour la première fois. Il semble que tout se soit parfaitement passé pour elles comme pour les autres. Nous espérons donc les retrouver lors des prochaines journées et en particulier le **lundi 29 novembre** ; prochaine venue du Dr Jardel et son personnel de l'EFS.

Cette collecte était importante car actuellement, en raison de la covid19, des collectes en entreprises, lycées et universités, ne sont plus assurées, ce qui a pour conséquence moins de produits sanguins labiles disponibles alors que les besoins habituels sont sensiblement les mêmes.

Il est bon de rappeler aux personnes souhaitant faire un don de sang que le pass sanitaire n'est pas exigé, tout comme la vaccination, de même que cette dernière soit récente ou pas, cela ne constitue pas un motif d'ajournement. Par contre les mesures de prévention sont appliquées (masque, gel, distanciation physique ...), vous pouvez venir donner votre sang en toute confiance.

La matinée consacrée au don de sang s'est clôturée par la remise de décoration à deux membres du conseil d'administration en remerciement de services rendus à la cause de la transfusion sanguine. Ainsi, le responsable de l'ADSB locale a remis au nom du Président Fédéral la Croix de Chevalier du Mérite du Sang à Mrs Jouannet Yvon et Roux Guy. Ces deux personnes, en raison de leur âge, ne sont plus actuellement donneurs, mais continuent cependant à militer pour cette noble cause mais, également à apporter une précieuse aide pour le bon déroulement des collectes, des exemples à suivre. Félicitations à ces lauréats.

La prochaine collecte au foyer Municipal de Saint-Aigulin est programmée pour le lundi 29 novembre de 8h30 à 13h.



La nouvelle saison 2021-2022 démarre et 31 adhérentes (de 6 à 24 ans) sont déterminées à agrandir encore plus nos rangs ! Le groupe ne cesse d'évoluer, le partage d'une passion commune, l'apprentissage et le plaisir font de l'association des majorettes de Saint-Aigulin sa force et sa réputation.

Les majorettes de Saint-Aigulin pratiquent le maniement du bâton, les pompons, les bâtons de feu et le ruban. Sur fond de musiques modernes, elles enchaînent les mouvements et déplacements pour parfaire les chorégraphies, suivant leurs catégories : Baby, Cadette, Junior et Senior.

Affiliées à l'AMF, (association des majorettes françaises) afin de concourir dans cette discipline, elles obtiennent le titre de championnes de France en 2019 en catégorie cadette pompons !

Nous aurons le plaisir de remettre en jeu notre titre de Championnes de France 2019 en cadette pompons, le week-end de pâques 2022, à Agen lors des Championnats de France.

Loin des critères stéréotypés de la majorette, la motivation, l'assiduité, la détermination, l'envie de réussir et la bonne humeur sont au rendez-vous à chaque entraînement et manifestation !

Malgré la situation sanitaire (saison 2020-2021) nous avons eu l'immense joie de pouvoir défiler lors de plusieurs manifestations cet été 2021. Nous clôturons la saison 2020-2021 lors de notre dernière prestation, le 3 octobre à Saint-Aigulin !

La tombola de juillet 2021 a été un franc succès. Nous tenons à remercier tous les participants. Ne pouvant pas, pour le moment, reprendre les lotos, nous cherchons toujours d'autres solutions pour renforcer les finances alors nous sommes ravis de l'engouement qu'a apporté cette tombola !!! Merci encore, Merci à vous !!

Le président M. FROUTEY Jérôme reste à votre disposition pour prendre connaissance des heures de répétitions et divers renseignements au : 06 74 32 09 00



Les majorettes de Saint-Aigulin sont sur les réseaux sociaux :

- FACEBOOK : Majorettes De Saint Aigulin
- INSTAGRAM : majorettes_de_saint_aigulin
- TIK TOK : majorettes_de_st_aigulin

THÉÂTRE

L'histoire

Quand le couvercle de la boîte à musique se referme, la petite danseuse a fini son travail. Mais à l'intérieur, la vie continue.

Elle se repose, se prépare un feu quand il pleut, boit un thé pour se réchauffer...etc... Dans son monde, les sons, sont fabriqués par le magicien, c'est comme ça depuis la nuit des temps.

Et, cela n'est pas de tout repos, car chaque son doit être exactement à sa place et au bon moment.

Un jour, le magicien épuisé par tant de responsabilité perd le contrôle et soudain le monde est "sons" dessus dessous... Les choses sont bien faites, heureusement, car à cet instant, une phrase d'Yves Coppens, célèbre paléontologue que le magicien a rencontré lors d'un de ses nombreux voyages, lui revient en tête...

« L'évolution est événementielle. C'est l'événement qui fait l'évolution et l'événement - en l'occurrence la circonstance - fait la transformation. »

"Enslammé" par ces mots qui résonnent en lui, il décide d'encourager la petite danseuse à être autonome. La petite note de musique va prendre son envol.



**Mercredi 20 octobre 2021 à 11h
au théâtre Tony Poncet
Durée du spectacle : 40 minutes
Jauge : 60 personnes
Spectacle gratuit à destination de
la population (public 0 à 6 ans)**

25 LA VIE ASSOCIATIVE

RANDONNÉES



L'association des marcheurs de Montlieu la Garde a enfin pu profiter en septembre d'un séjour de 6 jours en Bretagne, déprogrammé (covid oblige) l'année précédente sur la presqu'île de Crozon, hébergés au centre Postofort, une ancienne fortification de la côte transformée en centre de vacances.

C'est tous munis de leur pass sanitaire et dans le respect des gestes barrières qu'ils ont arpenté des boucles directement inspirées du GR 34, sentier des douaniers, élu "GR préféré des français" en 2018.

Étaient prévus, entre autre, au programme, le célèbre Cap de la Chèvre, la presqu'île de Camaret-sur-Mer, et la pointe espagnole offrant de jolies vues sur Brest et sur des fortifications édifiées au fil des siècles.

Ce côté-ci, finissant le massif montagneux breton, a offert des sentiers parfois escarpés, mais, néanmoins,

tous sont revenus avec de magnifiques paysages dans les yeux!

De vifs remerciements aux organisateurs pour avoir pu maintenir ce séjour malgré tout et aux guides pour la préparation et le choix des circuits.

Le calendrier du 4^e trimestre débute par l'Assemblée Générale qui se tiendra, cette année, à la salle des fêtes de Bussac-Forêt le samedi 2 octobre 2021.

Le lendemain, dimanche 3 octobre, est organisée la randonnée départementale du club ouverte à tous.

Accueil à 9 h avec le café des randonneurs.

Départ à 9h30 pour une randonnée patrimoine d'environ 7 km. Retour vers 12h/12h30.

Apéritif offert par l'association. Pique-nique tiré du coffre avec possibilité de replis dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

Après midi, randonnées prévues :

14 h rando soutenue de 13 km

14h15 rando normale de 10 km

14h30 rando douce de 8 km et rando douce de 5 km environ

Nous espérons vous voir nombreux pour partager ces moments chaleureux le long de nos chemins de Saintonge.



Association "Par Monts et par Vaux"
Mairie - 11 avenue de la république
17210 Montlieu la garde
Inscription et renseignements :
06 88 45 89 18

TENNIS CLUB

Le tournoi du mois de juillet 2021, une fois de plus, a connu un vif succès.

Tournoi Jeunes, et Adultes :

Le président, Albert Sandré a remercié : la commune pour les installations sportives, les joueuses et joueurs pour leur participation.

Merci aux sponsors : Brigitte QUANTIN, Maire, Bernard SEGUIN, Groupama, Gamm Vert, DELAMET Industrie, pharmacie FORT, Au Pêche Gourmand, Ciel et Terre, U Express, Crédit Agricole, et Intermarché la Roche-Chalais. Merci à toute l'équipe qui a participé à l'accueil et au bon déroulement du tournoi.

Le tennis club est prêt à vous accueillir pour la nouvelle saison sportive ! pass sanitaire obligatoire

Loisirs, entraînement, compétition :

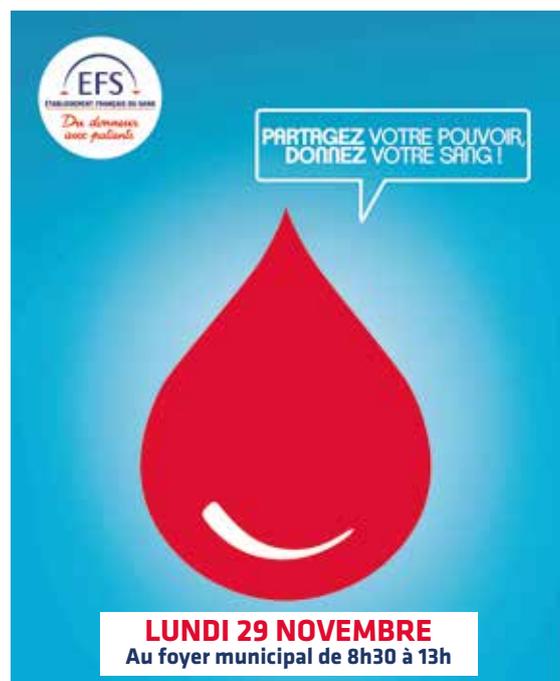
École de tennis : Inscription à partir du 15 Septembre 2021 au Club house pour la nouvelle saison, de 14h à 16h.

Championnat d'automne par équipe : 1 équipe Messieurs en division régionale représentera le club.

Dates : 19, 26 septembre et 03,10, 17 octobre 2021

Infos : 05 46 04 80 52 ou 06 77.24 52 78

Albert Sandré



dondesang.efs.sante.fr



NATATION

Une saison un peu spéciale avant les futurs travaux

Le club de natation a ouvert ses portes le mercredi 7 juillet. La saison a été un peu spéciale... le protocole sanitaire et le temps n'étant pas de la partie, nous n'avons pas pu organiser de compétition cette année.

Notre maître-nageur, Marine a dû s'adapter avec le peu de nageurs en leur donnant des entraînements un peu personnalisés.

Pour clôturer la fin de saison, un après-midi porte-ouverte a été organisé avec l'aide des bénévoles.

Une cinquantaine d'enfants se sont regroupés en équipe mixte pour faire des jeux : jeux de joutes sur tapis, parcours de garçon et fille de café sur le toboggan, concours de plongeurs, etc... Un bel après-midi dans une bonne entente. Le club a offert des médailles, des coupes, des cadeaux à Marine et Lauriane et distribuer des bonbons.

La manifestation s'est terminée par un pot de l'amitié.



En espérant, que nos nageurs nous rejoindront l'an prochain, je vous souhaite une bonne rentrée scolaire et une très bonne fin d'année.

La présidente

AMICALE DES PÊCHEURS

Cette année, le monde de la pêche a été bouleversé



En mars, les deux lâchers de truites ont été effectués avec le concours de nombreux bénévoles.

La fête de la pêche n'a pas eu lieu. Le concours du 14 juillet a été supprimé, le placement des concurrents sur trois sites n'étant pas prévisible. Les sorties éducatives avec les écoles ont connu un grand succès avec trois matinées d'une quaran-

taine d'élèves chacune. La société de pêche assure la fourniture du matériel, les conseils et les réparations.

Nous remercions tous les propriétaires successifs qui, depuis 1997 mettent le magnifique petit étang à notre disposition. Espérons que l'année 2022 verra un retour à une situation normale !

ADMINISTRATION

● **ADMR SAINT-AIGULIN**

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
Permanence à Saint-Aigulin :
Le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
05.46.70.09.97

Permanence à Saint-Martin d'Ary :
05.46.04.45.97

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● **ASSEDIC**

www.assedic.fr et le **3949**

● **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)**

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
Point Internet : Visio accueil

Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

5 Avenue de la Grange
17210 MONTLIEU LA GARDE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Tél. **05.46.04.44.33**

● **CONCILIATEUR**

Monsieur François HERNANDEZ
Permanence tous les 2^es mercredi de chaque
mois entre 9h et 12h à Montguyon.
Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● **MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE**

Julie DE CARVALHO - **06.31.71.12.95**
Conseillère en insertion sociale et professionnelle
Saint-Aigulin : Mardi et vendredi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Montguyon : Un lundi matin sur 2,
mercredi matin : de 9h à 12h30
Le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

● **M.S.A.P.**● **Maison de Service Au Public :**

Saint-Aigulin : à La Poste
9h à 12h et de 13h45 à 16h30
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
Mairie de Montguyon :
9h à 12h et de 14h à 18h
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
CAF - Mission locale - MSA

● **SÉCURITÉ SOCIALE :**● **C.P.A.M.**

4 rue René Cassin, 17114 Saintes
Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

● **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE**

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● **SERVICE SOCIAL**

Permanence sur Saint-Aigulin
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au **05.46.49.27.77**

● **V.I.E.**

Antenne de Saint-Aigulin :
58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
Antenne de Montguyon :
32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● **CABINET DENTAIRE**

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● **CABINETS INFIRMIERS**

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
Soins au cabinet sur rendez-vous
Mme FISSIER Marie-Claude **06.81.56.59.15**
1 lot des Grands Champs - Soins à domicile
Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
2 place Jules Ferry
06.31.18.88.15

● **CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE**

Mme JULLIEN Véronique et Mme DENOUVION Léa
Maison de Santé Pluridisciplinaire
Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● **DIÉTÉTICIEN**

M. Baptiste RAMBAUD
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
06.46.03.41.29

● **CABINET MÉDICAL**

Docteurs BILLET Christelle et PETTES Sandrine
05.46.04.88.11
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz
06.23.14.12.65
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

● **MÉDECINS DE GARDE**

05.46.27.55.20
En cas d'urgence seulement, faites le **15**

● **MASSEUR, KINÉSITHÉRAPEUTE, OSTHÉOPATHIE**

Mlle SZÁNTÓ Andrée
3 rue Victor Hugo : **05.46.04.80.29**

● **POMPES FUNÈBRES**

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● **PUÉRICULTRICE**

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● **SANTÉ À DOMICILE**

Service de Soins à Domicile
17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● **SECOURS CATHOLIQUE**

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● **SOPHROLOGUE**

Mme HUOT Delphine
06.62.26.33.38

● **TAXI - AMBULANCE**

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
Gérant BONDU Patrick : **05.46.04.80.36**

● **TAXI**

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● **VÉTÉRINAIRES**

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen
et MASSONI Sabrina
05.46.04.83.66

NUMEROS UTILES

● **GENDARMERIE**

Montguyon : **05.46.04.10.13**
Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● **LA POSTE**

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h
et de 13h45 à 16h30 (le jeudi à 16h15)
Le samedi de 9h à 12h
Heure limite de départ de courrier 15h
Tél : **3631**

● **MÉDIATEUR de la REPUBLIQUE**

M. Michel DUCOURE
Annexe du Conseil Général
72 - 74 Cours Paul Doumer - Saintes
Le Mardi et Mercredi : de 9h à 12h
Tél : **05.46.97.55.15**

● **POMPIERS**

Faites le **18**. - Portable le **112**

● **S.O.S. Essaims**

• Léger Destruction
Montguyon - **06.60.05.71.03**
• Claude Gombaud Le Fieu - **06.09.79.01.90**

● **DÉRATISATION**

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
Tél. : **05.53.91.46.09**

● **DÉCHETTERIE**

Du mercredi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES

● **PHARMACIE FORT**

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
Tél : **05.46.04.80.32**

● **PHARMACIE LEVRAUD Guillien**

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
Tél : **05.46.04.10.06**

● **PHARMACIE BONICHON**

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
Tél : **05.53.91.42.47**

● **PHARMACIE DES REMPARTS**

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
Tél : **05.53.90.42.08**

● **PHARMACIE AMAROT**

Le Bourg - 17270 Cercoux
Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit ou le **3237**

Numéro Audiotel : 0,34€ TTC / min

AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

SAINT-AIGULIN
S.A.K.C.
CLUB DE SPORTS

VENDREDI
15
OCTOBRE
18H30

3 €
ouvert à tous

PASS SANITAIRE

SOIREE SPORTIVE
SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

BODY KARATE
Accueil à partir de 18h15 :

- 18h30 Echauffement
- 500/1000 REPS WORKOUT
- TAI TA
- BODY KARATE
- 20h30 : POT DE CLOTURE

Renseignements : 06.51.84.83.40

Gymnase Guy Epaud - St-Aigulin
Possibilité de venir à une seule activité.

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER
CHARENTE-MARITIME

Octobre ROSE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

MILLEPIED Mani Jacques Serge
né le 1^{er} juin 2021

VAURAT Ariah
née le 23 juillet 2021

PECQUERIE Eléa Eléna Gisèle Paulette
Née le 31 juillet 2021

FORESTIER Myla Gabrielle
née le 06 août 2021

PAYE Elyna Milhanne
née le 10 août 2021

PÉBELIER Julia Vanessa Chantal
née le 12 août 2021

MARIAGES

BIRET Jonathan Gabriel Daniel
et BRUNET Bérengère Michaële
le 19 juin 2021

HAIRON Ludovic et VERDON Amandine
le 17 juillet 2021

CHANONY Anthony et VITAL Pauline
le 07 août 2021

DÉCÈS

VIGNAC Florent Jean
Décédé le 17 juin 2021 à l'âge de 58 ans

ARGANO François
Décédé le 02 juillet 2021 à l'âge de 88 ans

ROY Veuve MARIE Anny
Décédée le 07 juillet 2021 à l'âge de 79 ans

LORENTE ép. ROCA Jeannine Josette
Décédée le 15 juillet 2021 à l'âge de 88 ans

AMAND Claudette
Décédée le 26 juillet 2021 à l'âge de 82 ans

GIET Maurice
Décédé le 26 juillet 2021

à l'âge de 70 ans

LARCHER Daniel Claude Fabien
Décédé le 29 juillet 2021 à l'âge de 93 ans

ROVATTI Veuve CAGNIN Régine
Décédée le 30 juillet 2021 à l'âge de 82 ans

GUIMBERTEAU Jean-Georges
Décédé le 02 août 2021 à l'âge de 81 ans

GENDRE Franck André
Décédé le 06 août 2021 à l'âge de 48 ans

GALLON Georges Maxime
Décédé le 18 août 2021 à l'âge de 81 ans

ROCA Georges François Etienne
Décédé le 1^{er} septembre 2021

à l'âge de 88 ans

MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin

OCTOBRE

Samedi 16 : St-Martin-de-Coux (18h30)

Samedi 30 : La Genétouze (18h30)

NOVEMBRE

Lundi 1^{er} : Toussaint à Saint-Aigulin (10h30)

Samedi 6 : Le Fouilloux (18h30)

Samedi 20 : La Barde (18h30)

DÉCEMBRE

Samedi 4 : St-Martin-de-Coux (18h30)

Samedi 18 : St-Martin-de-Coux (18h30)

Vendredi 24 : Veillée de Noël avec les enfants
et messe de minuit à St-Aigulin (19h30)

Samedi 25 : Messe de Noël à Saint-Aigulin
(10h30)

Tél. : 05.46.04.80.50

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissessaintaigulin.e-monsite.com